

CONSEILS ET INFORMATIONS GRATUITS

Les conseillers Habitat d'INHARI, opérateur mandaté par la **Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray** vous conseillent et informent dans la concrétisation de votre projet de travaux :

- Informations sur les travaux que je peux réaliser,
- Connaître les aides financières disponibles,
- Trouver des artisans qualifiés RGE,
- Trouver un organisme agréé *Mon Accompagnateur Rénov'*,
- Informations techniques.

PERMANENCES GRATUITES PRÈS DE CHEZ VOUS SUR RENDEZ-VOUS

Faites appel à un conseiller INHARI

RENSEIGNEMENTS

02 32 08 13 00

contact@inhari.fr

Maison France Services

Assistance démarches
numériques et administratives



Prendre
rendez-vous
en ligne



Être bien conseillé pour rénover
mon habitat sereinement

Conception - Réalisation - Photos : INHARI - Illustration : Freepik - Mai 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique

Des conseils gratuits, neutres et indépendants

C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

La **Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray** co-finance sur votre territoire un **service public de proximité** en matière de **rénovation de l'habitat**.

Ce dispositif permet à tous les **propriétaires du parc privé** du territoire de bénéficier de **conseils gratuits** et d'**informations** sur les **aides financières** auxquelles vous avez droit.

Un parcours simple et unique pour tous vos projets de rénovation :

1

Je m'informe avec INHARI et je suis orienté vers les bons interlocuteurs en fonction de mes besoins.

2

Je suis orienté, au besoin, vers un *Accompagnateur Rénov'*, interlocuteur de confiance, qui suit mon projet.

3

Je réalise mes travaux et peux bénéficier d'une aide.



POUR QUELS TRAVAUX ?

- **Les travaux d'économie d'énergie**
(Isolation, chauffage, menuiseries, ventilation...)
- **Les travaux d'adaptation du logement permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap**
(Monte-escalier, rampe d'accès, remplacement d'une baignoire par une douche...)
- **Les travaux de réhabilitation globale de logements très dégradés ou vacants**
(Gros oeuvre, électricité, plomberie, toiture...)



Quelles que soient vos ressources,
des aides existent !

Renseignez-vous !